

# **COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE**



## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2017.**

L'An deux mil dix-sept, le huit du mois de Décembre à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Louis CIVAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 Décembre 2017.

Présents : J.L. CIVAT Maire, M. GUIRAUD, J. DORTEL, C. REYNAUD Adjoints.

N. BERNARD, J. BRUN, Y. GALLIOU, M. GOUNON, C. LADREYT, R. MAIRE, N. PASCAL, C. ROUSSILHON.

Absents excusés : A.M. CHELLES donne pouvoir à N. PASCAL, S. DALLARD, C. LAFFONT, C. BOIS donne pouvoir à M. GOUNON, J.L. HERITIER, E. MANDON, C. SERNA.

Secrétaire de séance : Noëlle PASCAL.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 23 Novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN - Immeubles SCI du BOUSQUET - TEILLET - PONCE.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par les Consorts :

- SCI du BOUSQUET de parcelles cadastrées D2120 la moitié indivis, D1930 le sixième indivis et D2118.
- SCI du BOUSQUET de parcelles cadastrées D2120 la moitié indivis, D1930 le sixième indivis et D2119.
- TEILLET de parcelles cadastrées D2116 échange de la moitié indivis et D2114 échange de la pleine propriété.
- PONCE de parcelles cadastrées D2024 échange de la moitié indivis, D2026 échange de la moitié indivis, D2117 échange de la moitié indivis et D1367 échange de la moitié indivis.

Après débat Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur ces immeubles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur ces immeubles et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

### **Adhésion à la compétence facultative "Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés" du SDE 07.**

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'adhérer pour une durée minimale de 6 ans et par une contribution de 0,40 €uros par an par habitant à la compétence "Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés" proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) afin de bénéficier des services suivants :

- appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,
- assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique, (photovoltaïque, chaufferies-bois...),
- gestion des certificats d'économie d'énergie...

En parallèle il est proposé d'établir une convention afin de déléguer la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie au SDE 07 pour les dossiers que la Commune souhaite valoriser avec ce Syndicat, en contrepartie le SDE 07 participe aux travaux réalisés par la Commune en lui reversant une subvention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les propositions.

## **TREMLIN - BRIGADES D'INSERTION CHANTIERS : Programmation 2018.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la possibilité d'intervention comme les années précédentes, par l'intermédiaire de l'Association Tremplin Insertion Chantiers, des Brigades d'insertion sur la Commune en 2018 pour la réalisation de travaux d'intérêt communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de s'inscrire pour huit semaines en 2018 auprès de l'association Tremplin Insertion Chantiers et charge Monsieur le Maire de définir le calendrier d'intervention en relation avec l'association.

## **Vœux de soutien de la Commune de Saint Laurent du Pape aux bailleurs sociaux de l'Ardèche.**

Monsieur le Maire présente la proposition de vœux de soutien aux bailleurs sociaux de l'Ardèche suite aux différentes décisions prises par le Gouvernement concernant les aides accordées pour la réalisation des projets de logements sociaux et leurs gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par six voix pour, sept abstentions dont deux pouvoirs et une voix contre émet le vœu que le Gouvernement renonce à s'attaquer aux loyers des bailleurs sociaux qui sont au cœur de leur équilibre économique et sur lesquels sont assis leurs annuités de remboursement d'emprunt et leur stratégie de développement ; émet le vœu que le Gouvernement fasse d'une véritable politique des aides à la pierre le cœur du « choc de l'offre » annoncé et permette ainsi aux bailleurs sociaux de construire des logements dont les loyers seront accessibles aux plus modestes de nos concitoyens ; autorise Monsieur le Maire à alerter le Député de l'Ardèche de la 1ère circonscription et les Sénateurs du département de l'Ardèche sur les conséquences du volet logement du projet de loi de finances.

## **ACQUISITION D'UNE PARCELLE - Quartier Autussac.**

Monsieur le Maire présente la proposition faite à Monsieur GUICHARD, qui l'a acceptée, de céder pour un €uro symbolique à la Commune la parcelle C 961 d'une superficie totale de 124 m<sup>2</sup> dans le cadre de l'extension du cheminement piétonnier reliant Autussac à la RD 120.

Le Conseil Municipal après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette acquisition.

## **ACQUISITION DE PARCELLES - Quartier Autussac.**

Monsieur le Maire présente la proposition faite par Madame GROUSSON de céder pour un €uro symbolique à la Commune les parcelles C 732, C 738 et C 949 d'une superficie totale de 179m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision Grousson. Certaines parcelles comprennent un cheminement pouvant permettre de relier Autussac à la RD 120.

Le Conseil Municipal après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité accepte cette acquisition.

## **Voie située sur la Commune de Saint Laurent du Pape reliant Gilhac et Bruzac à la RD 266.**

Monsieur le Maire présente la demande faite par courrier du 13 Octobre 2017 de Monsieur le Maire de la Commune de Gilhac et Bruzac relative à la mise en état de la "piste" située sur la Commune de Saint Laurent du Pape rejoignant la voie communale de Gilhac et la RD 266.

Il souligne que cette "piste" n'est actuellement pas classée dans les tableaux de notre Commune, ni en voie communale, ni en chemin rural elle n'apparaît pas non plus dans les délibérations municipales.

Il précise qu'il a interrogé la Direction des Routes du Département de l'Ardèche qui confirme ne pas être directement concernée par ce problème et considère au vu du cadastre qu'il s'agit d'un chemin d'exploitation dont l'entretien incombe aux propriétaires riverains.

Le Conseil Municipal après discussion et en avoir délibéré à l'unanimité valide l'analyse de la Direction des Routes et compte tenu de l'importance des travaux à réaliser par ailleurs sur le réseau de la voirie communale et des chemins ruraux classés de Saint Laurent du Pape émet un avis défavorable pour l'aménagement éventuel à sa charge de cette portion de piste.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### Voirie :

Yann GALLIOU remercie les élus responsables des travaux de voirie pour la mise en enrobé du piétonnement reliant le quartier La Garenne au Château du Bousquet. Il propose qu'un bloc rocheux ou barrière soit installé afin que les véhicules motorisés ne puissent pas emprunter cette voie.

Marc GUIRAUD, premier adjoint, précise que l'installation d'un aménagement approprié est prévue et sera réalisé prochainement.

### Animation culturelle :

Yann GALLIOU présente la Compagnie Petits Bâtons Production qui propose un festival estival intitulé "D'la joie sous les lampions" qui se déroulerait sur plusieurs jours regroupant des animations Théâtre, Conte musical, Danse, Musique, Bal populaire... pour un coût s'élevant à 1000 €.

L'hébergement d'une vingtaine d'intervenants chez l'habitant pourrait être étudié afin d'accueillir cette troupe tout au long de ce festival.

Après discussion le Conseil Municipal porte un fort intérêt à cette proposition de Festival dont l'organisation pourrait être prise en charge par une ou plusieurs associations de la Commune avec le soutien de la Municipalité. Une réflexion est à engager au cours de l'année 2018 pour une éventuelle organisation en 2019.

### Affaires scolaires :

Jacques DORTEL, deuxième adjoint, informe qu'une réflexion est engagée avec les enseignants, parents d'élèves et les élus sur les souhaits des uns et des autres concernant la pérennisation des Temps d'Activité Scolaires (TAPS) pour l'année scolaire 2018-2019. A l'issue d'une réunion publique qui aura lieu le 20 Décembre un questionnaire-sondage sera lancé auprès des parents afin qu'ils se positionnent sur cette pérennisation.

Le dépouillement de ce sondage aura lieu dès la rentrée de Janvier 2018 ; il sera suivi de la réunion du Conseil d'Ecole puis du Conseil Municipal afin de présenter la décision prise auprès de l'Inspection Académique le 12 janvier 2018 comme le prévoit le délai des services de l'Académie.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITÉ DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVÉE A 19 H 45.